



Remboursement d'un article présentant un défaut

Par **maty28**, le **28/02/2017** à **15:26**

Bonjour,

j'ai acheté une paire de chaussures 270euros dans une boutique multi-marques.

En rentrant chez moi je me suis aperçue qu'elles présentaient un léger défaut, le plastique de la semelle remontait sur le haut de la chaussure.

Je suis retournée en boutique pour avoir une autre paire malheureusement il n'y en avait plus.

J'ai donc laissé la paire de chaussures pour qu'elles soient retournées chez le fournisseur.

Après 3 semaines une nouvelle paire m'est proposée présentant le même défaut.

L'argument de la responsable de boutique est qu'elles sont faites à la main et que de ce fait il est normal qu'il y ait des défauts. je trouve cela étonnant que le pied droit soit bien fait et que pour le pied gauche se soit plus compliqué...Du reste je n'étais pas informé en achetant ces chaussures qu'elles étaient faites à la main.

Aujourd'hui ça fait 1 mois que je n'ai toujours pas mes chaussures et je souhaiterais être remboursé pour mettre un terme à tout ça mais la responsable refuse.

Pouvez-vous m'informer de mes droits et qu'elles sont les démarches à suivre pour récupérer cette somme assez importante.

Bien à vous

Maty

Par **morobar**, le **28/02/2017** à **15:47**

Bonjour,

Votre seul recours est de saisir la juridiction de proximité. Une déclaration au greffe du tribunal

d'instance est suffisante.

Mais la prospérité de votre demande n'est pas assurée. Il faudra à mon avis demander soit l'annulation de la vente, soit une réduction du prix.

Par **maty28**, le **28/02/2017** à **17:52**

merci de la rapidité de votre réponse. pouvez-vous me donner les raisons qui ne donneraient pas une issue positive à ma demande?

Maty

Par **morobar**, le **28/02/2017** à **18:03**

Le juge peut avoir le même raisonnement que la vendeuse, et estimer que le défaut est invisible, puisque vous ne l'avez pas relevé à l'achat.

Mais il peut aussi estimer votre revendication justifiée.

Tout est possible